

Garantie Diplômé *ou* Remboursé

Durée d'étude de 4 ans
pour réussir
à votre rythme



Comment ça fonctionne ?

1 Vous vous inscrivez à l'EFC

2 Avec nous, vous préparez :

l'intégralité de votre Diplôme d'État :

- le Diplôme de Comptabilité et Gestion (Bac+3)
- le BTS Comptabilité Gestion (Bac+2)
- le BTS Gestion de la PME (Bac+2)
- le BTS Professions Immobilières (Bac+2)

ou

l'intégralité de votre formation certifiante :

- Gestionnaire RH (Titre RNCP niveau 5 - Bac+2)
- Gestionnaire de Paie (Titre RNCP niveau 5 - Bac+2)
- Comptable Assistant (Titre RNCP niveau 4 - Bac)
- Secrétaire Comptable (Titre RNCP Niveau 4 - Bac)
- Secrétaire Assistant (Titre RNCP Niveau 4 - Bac)
- Gestionnaire comptable et fiscal (Titre RNCP de niveau 5 - BAC+2)
- Titre Professionnel Assistant Immobilier (Titre RNCP de niveau 5 - BAC+2)
- Titre Professionnel Assistant Ressources Humaines (Titre RNCP de niveau 5 - BAC+2)

3 Vous passez votre examen après avoir terminé votre préparation.

Et si vous n'obtenez pas votre diplôme alors que vous avez préparé votre examen assidûment, l'école vous rembourse l'intégralité de votre formation* !



EFCformation

Établissement d'enseignement privé à distance

Conditions générales de la garantie «Diplômé ou Remboursé »

L'Organisateur est la SASU Forprodis, 23 rue Lortet, enregistré au RCS sous le n° 414 371 732.

La garantie consiste au remboursement du prix fixé dans le contrat et accepté par l'élève, au cours de la période contractuelle (quatre ans).

Conditions

La garantie s'applique uniquement à tout nouvel élève ayant souscrit à une des préparations listées ci-dessous (Préparations éligibles) directement auprès de Forprodis.

- DCG complet (souscription simultanée des 13 Unités d'Enseignement) - 6100
- BTS Professions Immobilières (les deux années achetées simultanément) - 4600
- BTS Comptabilité et Gestion (les deux années achetées simultanément) - 4700
- BTS Gestion de la PME (les deux années achetées simultanément) - 4200
- Gestionnaire RH (formation certifiante uniquement) - 7026
- Gestionnaire de Paie (formation au titre professionnel uniquement) - 7210
- Comptable Assistant (formation au titre professionnel uniquement) - 7200
- Gestionnaire comptable et fiscal - 7240
- Assistant Immobilier (formation au titre professionnel uniquement) - 7250
- Assistant RH (formation au titre professionnel uniquement) - 7260
- Gestionnaire comptable et fiscal avec remise à niveau - 7241
- Module Gestionnaire RH (module certifiant uniquement) - 7126
- Secrétaire Comptable (formation au titre professionnel uniquement) - 7220
- Secrétaire Assistant (formation au titre professionnel uniquement) - 7230
- Module Comptable Assistant (module titre professionnel uniquement) - 7204
- Module Gestionnaire de Paie (module titre professionnel uniquement) - 7214
- Module Secrétaire Assistant (module titre professionnel uniquement) - 7233
- Module Secrétaire Comptable (module titre professionnel uniquement) - 7225
- Module Assistant Immobilier (module titre professionnel uniquement) - 7250
- Module Assistant RH (module titre professionnel uniquement) - 7263

Qui peut bénéficier de cette garantie ?

Cette garantie s'applique uniquement aux élèves âgés de 16 ans et plus, résidant en France, dans la limite d'une demande par élève. Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les seuls élèves qui financent l'intégralité de leur formation à titre individuel.

Comment bénéficier de cette garantie Diplômé ou Remboursé ?

Forprodis est un centre d'excellence, qui accompagne chaque année avec succès ses élèves dans la préparation de leur diplôme d'État, avec des méthodes qui ont fait leurs preuves.

Pour prétendre profiter de cette garantie Diplômé ou Remboursé, l'élève devra donc avoir respecté l'ensemble des conditions ci-dessous :

- avoir réalisé tous les devoirs et exercices inclus dans sa formation et de son plan d'étude avant la première épreuve de l'examen.
- avoir obtenu plus de 10/20 à chaque devoir et exercice durant sa formation et, si le formateur l'a exigé, avoir refait tous les devoirs (par exemple en cas de note insuffisante, ou en cas de plagiat).
- avoir terminé la Préparation avant la première épreuve de l'examen.
- avoir rempli toutes les conditions imposées par son académie pour se présenter à l'examen (en particulier les éventuelles périodes de stage en milieu professionnel).

L'élève devra également être à jour de paiement.

Comment obtenir le remboursement de sa formation ?

L'élève a la possibilité de repasser son examen plusieurs fois avant qu'un échec soit constaté. L'échec n'est constitué qu'au bout de la période contractuelle (quatre ans), ce qui lui laisse des chances supplémentaires de réussir son examen.

Si malgré une préparation assidue, l'élève ne parvenait pas à décrocher son diplôme au bout de la période contractuelle, l'élève pourra demander à Forprodis son remboursement en adressant tous les éléments et justificatifs requis dans un délai de 30 jours à compter de la réception du relevé de notes, à savoir :

- Le formulaire de demande de remboursement est à demander le moment venu au service administratif de Forprodis, à compléter et à scanner en y joignant les justificatifs demandés, directement via son espace élève, ou par voie postale à l'adresse de l'Organisateur.
- Une copie lisible de son relevé de notes de l'examen daté, attestant de son échec et de sa présence à toutes les épreuves, y compris les éventuelles épreuves de rattrapage.
- L'attestation d'inscription à l'examen.
- L'attestation de fin de stage.

Le remboursement sera versé sous forme de virement bancaire dans les 60 jours à compter de la réception de la demande, et sous réserve de bonne réception de l'ensemble du dossier de remboursement. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des frais bancaires qui pourraient survenir dans le cadre de ce remboursement.

Restrictions

Toute demande serait rejetée dans les cas suivants :

- Le formulaire de demande n'est pas complet ;
- Les justificatifs n'ont pas été envoyés dans les 30 jours à compter de la réception du relevé de notes ;
- Les justificatifs ne sont pas lisibles ;
- En cas de non-présentation aux épreuves de l'examen et/ou à sa session de rattrapage (aucun cas de force majeure pour justifier de son absence le jour d'une épreuve de l'examen) ;
- En cas de tricherie ou fraude de l'élève ;
- L'élève n'a pas respecté ces Conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires pour l'aider à valider une demande s'il pense qu'elle n'est pas légitime.

Je confirme avoir lu, compris et accepté ces Conditions générales.

Fait à

Prénom et Nom de famille

Signature :

Le/...../.....

.....